

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Compte-rendu affiché

Le 5 Juillet 2019

\*\*\*\*\*

## 1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION - Information au Conseil Municipal

Monsieur Le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

## 2- FINANCES

### a. Budget Communal : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal décide, d'adopter la décision modificative n° 2 et de modifier le budget primitif 2019 de la Commune comme suit :

Section Investissement - Dépenses

Programme 164 – Fibre Optique	c/ 2315	+ 1 800,00 €
Programme 152 - Haut Buisson	c/ 2315	- 1 800,00 €

### b. Emprunts Crédit Mutuel

La Commune de Cherré a souscrit deux emprunts auprès du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie. Suite à la création de la Commune Nouvelle de CHERRÉ-AU au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Conseil Municipal approuve l'avenant de substitution d'emprunteur proposé par le Crédit Mutuel et qui substitue sur les dits emprunts la Commune de CHERRÉ-AU aux Communes de CHERRÉ et CHERREAU.

### c. Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 290 € à l'Amicale des Fêtes de Cherreau pour soutenir les animations organisées pour l'appel aux dons en faveur de la rénovation de l'église Saint Symphorien.

### d. Subvention classe de neige – Ecole de Cherreau

Le Conseil Municipal décide qu'à compter de 2020, une subvention de 50 € par élève, sera attribuée à chaque école, pour l'organisation d'une classe découverte (neige, mer, verte). Pour la classe de neige organisée par l'Ecole de Cherreau en janvier 2020, cette subvention sera versée à l'automne 2019. Les crédits seront pris sur le budget communal, compte 6574.

## 3- CIMETIERE – Columbarium cimetière de Cherreau : Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal retient la SARL FOUQUET pour la fourniture et la pose d'un columbarium et de 5 cavurnes au cimetière de Cherreau, pour un montant de 3 266,66 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

## 4- FORAGES – Travaux de création des forages d'exploitation : Avenant n°1

Sur le site des Bois Clairs, le déboisement sur une emprise de 400 m<sup>2</sup> et l'entreposage sur site des arbres abattus sera réalisé le groupement SADE – CISSE qui propose en complément de débiter les arbres abattus en morceaux d'un mètre de long et de les évacuer vers les ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à intervenir avec le groupement SADE – CISSE, pour l'ajout de la prestation proposée pour un montant de 500,00 € HT.

## 5- MAISON DU REGISSEUR – Elimination des cuves à fuel et de la chaudière : Choix de l'entreprise

Préalablement à la réhabilitation de la Maison du Régisseur, il est nécessaire de dégazer et déposer deux cuves à fioul de 3 000 litres chacune ainsi que la chaudière existante.

Le Conseil Municipal retient, pour la mission de dégazage et de pose des deux cuves et de la chaudière fioul, l'offre de l'entreprise SOA SARP CENTRE OUEST pour un montant de 5 165,00 € HT.

## 6- MAISON DE L'ENFANCE

### a. Etanchéité à l'air : lancement de la consultation

Dans le cadre du respect de la réglementation thermique RT 2012, il est obligatoire, d'effectuer deux tests d'étanchéité à l'air pour la maison de l'enfance. A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des bureaux d'étude pour la réalisation ces tests d'étanchéité à l'air.

**b. Avenant n°1 lot 12 – Electricité**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value à intervenir avec l'entreprise SCETEC, pour un montant de 4 968,35 € HT pour la réalisation de prestations complémentaires. Le montant du marché est porté à 123 468,35 € HT.

**c. Alimentation électrique : proposition ENEDIS**

Le Conseil Municipal accepte la proposition financière d'ENEDIS d'un montant de 1 796 € HT pour réaliser les travaux d'alimentation électrique de la Maison de l'Enfance. Le montant de réfaction ENEDIS s'élève à 718,40 € HT, ce qui porte le montant de la contribution communale à 1 077,60 € HT soit 1 293,12 € TTC.

**d. Alimentation gaz : proposition GRDF**

Le Conseil Municipal accepte la proposition financière de GRDF d'un montant de 6 689,46 € HT, soit 8 027,35 € TTC pour les travaux d'alimentation en gaz de la maison de l'enfance.

**e. Alimentation eau potable : proposition SAUR**

Le Conseil Municipal accepte la proposition financière de SAUR d'un montant de 945,41 € HT soit 1 134,49 € TTC pour le raccordement en Eau potable de la Maison de l'enfance.

**7- EGLISE DE CHERREAU – Avenant n°1 au lot n°3**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value à intervenir avec l'entreprise GOUGEON, pour un montant de 2 201,00 € HT pour le remplacement du moteur de mise volée de la cloche n°2 de l'église Saint Symphorien.

**8- MAISON DES ASSOCIATIONS – Borne forain**

Le Conseil Municipal valide le contrat proposé par ENEDIS, pour le raccordement électrique d'une borne forain à La Maison des Association. La contribution financière de la Commune s'élève à 6 436,08 € TTC.

**9- LOTISSEMENT DE LA FOSSE – Coordonnateur SPS : Choix de l'entreprise**

Le Conseil Municipal retient, pour la mission SPS dans le cadre des travaux du lotissement « La Fosse », l'offre du bureau PIERRE SPS pour un montant de 860,00 € HT.

**10- LOTISSEMENT LE LAVOIR 1 – Avenant n°1 au lot n°2**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value, relatif à la technologie LED qui sera prévue pour les candélabres, à intervenir avec l'entreprise TELELEC RESEAUX SAS, pour un montant de 1 568,00 € HT.

**11- LOTISSEMENT LE LAVOIR 2 – Etude Loi sur l'Eau, choix du bureau d'étude**

Le Conseil Municipal retient l'offre du bureau EAU ET DEBIT pour un montant de 2 975,00 € HT pour la réalisation du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du lotissement Le Lavoir 2.

**12- SANITAIRES DE L'ECOLE DE CHERRE**

**a. Avenant n°1 au lot n°2 – Gros Œuvre**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value à intervenir avec l'entreprise SOMARE, pour un montant de 88,59 € HT. Le montant du marché est porté à 54 565,66 € HT.

**b. Avenant n°1 au lot n°8 – Plomberie**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en moins-value à intervenir avec l'entreprise DESSAIGNE, pour un montant de 807,72 € HT. Le montant du marché est ramené à 10 130,13 € HT

**13- ACQUISITION FONCIERE – Parcelle Route de la Pelice**

Le Conseil Municipal accepte, dans le cadre du projet du lotissement Le Lavoir 2, l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée D n° 46 au prix de 8 € par m<sup>2</sup>, déduction faite d'un lot d'environ 800 m<sup>2</sup> et des frais de viabilisation de ce lot. Le coût de la viabilisation sera défini ultérieurement en fonction du montant des travaux, confié à l'Etude notariale LEVEQUE et Associés la rédaction du ou des actes nécessaires, Les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

#### **14- ENFANCE – Règlements des services de restaurant scolaire, garderie périscolaire et TAP**

Pour la cohérence des écoles du territoire de la Commune de Cherré-Au, le Conseil Municipal valide les nouveaux règlements de cantine, garderie et TAP, applicables à compter de la rentrée de septembre 2019 sur les services de Cherré et Cherreau.

#### **15- ASSAINISSEMENT – Cherreau : rapport annuel 2018 du délégué SAUR**

Le Conseil Municipal, adopte le Rapport Annuel 2018 présenté par SAUR, délégué d'assainissement du territoire de Cherreau. Ce rapport est consultable au secrétariat de la Mairie.

#### **16- PERSONNEL**

##### **a. Compte personnel de formation**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux modalités d'utilisation du Complément Personnel de Formation par le personnel communal et au plafond de prise en charge des frais pédagogique qui s'y rapportent.

##### **b. Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

*Le Comité Technique n'ayant pas encore émis d'avis, cette question est retirée de l'ordre du jour*

##### **c. Contrat aidé : renouvellement**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'insertion de 20 heures par semaine, à compter du 27 août 2019, pour une durée d'un an et de solliciter l'aide financière de l'Etat correspondante.

##### **d. Suppressions et créations de postes**

Le Conseil Municipal décide,

- à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 :
  - de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 27,45/35<sup>ème</sup>
  - de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 14/35<sup>ème</sup>
  - de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet 25,69/35<sup>ème</sup>
  - de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 29/35<sup>ème</sup>
- à compter de l'avis de la CAP :
  - de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet
  - de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### **17- SANTE**

##### **a. Convention de financement des prestations transférées**

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec La Ville de La Ferté Bernard pour la prise en charge du coût lié au transfert de bien immobilier et d'expertise. Le montant total restant à verser est de 32 738,56 €. Le paiement sera réparti trimestriellement jusqu'au 31 décembre 2020.

##### **b. Création du SIVU : validation des statuts**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de périmètre du SIVU « Pôle Santé Simone Veil » et au projet de statuts présenté par Monsieur le Préfet,  
Sont désignés, Nadine BOUDET, Jannick NIEL, Catherine BOSSY et Monique CAHU comme délégués titulaires et Françoise PANCHER, Michel DIVARET, Anne-Marie LE MAP et Joël NOURRY comme délégués suppléants pour siéger au SIVU « Pôle Santé Simone Veil ».

#### **18- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

##### **a. Refonte de la gouvernance communautaire**

Le Conseil Municipal décide de retenir la répartition de droit commun, pour la nouvelle gouvernance du Conseil Communautaire, soit la répartition suivante :

- La Ferté Bernard : 16 sièges
  - Cherré-Au : 5 sièges
  - Tuffé Val de la Chéronne : 3 sièges
  - Le Luart : 2 sièges
  - Et les 29 autres communes : 1 siège
- Soit un total de 55 sièges

#### **b. Convention instruction du droit des sols : avenant de transfert**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant aux conventions d'instruction du droit des sols, à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour prendre en compte la Commune Nouvelle dans les dites conventions.

#### **c. Convention de gestion des Zones d'Activités : Avenant de transfert**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention de gestion pour l'exercice de la compétence « Entretien et gestion des zones d'activités économiques », à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour prendre en compte la substitution de la commune de Cherré par la Commune de Cherré-Au.

#### **d. Mise à disposition des biens : Avenant de transfert**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au Procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles des Zones d'activités Economiques (Valmer et Le Pressoir) avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, qui prend en compte la substitution de la commune de Cherré par la Commune de Cherré-Au.

### **19- COMPLEMENTAIRE SANTE A DESTINATION DES HABITANTS : Choix des entreprises**

Après s'être fait présenter les termes de la convention, le Conseil Municipal décide de valider la convention à intervenir avec les assurances AXA pour proposer aux administrés qui le souhaitent un tarif préférentiel sur leur complémentaire santé.

### **20- ADRESSAGE – Modification de décision**

Le Conseil Municipal approuve les ajustements de prestation proposés pour la mission d'adressage proposés par La Poste, pour un surcoût de 130,36 € TTC.

### **21- PROJET EOLIEN – Avis sur le projet**

La société Energie Team est porteuse d'un projet d'implantation de 4 éoliennes, dont 2 sur le territoire de Cherré-Au, au sud de l'autoroute A11 à proximité du parc d'activités du Coutier et de l'usine GRT Gaz, dans un environnement agricole éloigné des bourgs communaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet éolien et à formuler son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique, soit avant le 11 juillet 2019.

Vu le Schéma Eoliens Départemental précisant que la zone choisie pour l'implantation est une zone de vent peu favorable, qui ne permettra pas une production optimale,

Vu les études incomplètes sur la biodiversité mise en évidence,

Vu les capacités financières de l'entreprise porteuse du projet,

Vu le manque de précision du dossier concernant l'acheminement de l'énergie produite vers le poste de collecte situé à Vibraye,

Vu les nombreuses contraintes présentes sur le site d'implantation des éoliennes, liées au réseau routier (RD 1, RD 316, RD 98, Autoroute A11), à la présence de canalisations de transport de gaz, aux réseaux électrique, hertzien et de télécommunication à proximité, qui impactent déjà fortement les habitants et les entreprises,

Vu la modification du projet initial portant de 6 à 4 éoliennes,

Vu la zone d'implantation choisie et l'impact paysager du projet,

Vu l'insuffisance de moyen financier prévu pour le démentiellement du site,

Après avoir fait connaître sa non opposition aux énergies renouvelables, et considérant les éléments ci-dessus, le Conseil Municipal décide, d'émettre un avis défavorable au projet présenté par la société Energie Team.

### **22- QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

### **23- COMMUNICATIONS**

Prochains Conseils : Le 5 septembre 2019 à 19 h 30  
Le 8 octobre 2019 à 19 h 30  
Le 14 novembre 2019 à 19 h 30  
Le 5 décembre 2019 à 19 h 30 à Cherreau

Dates à retenir : Kermesse de l'école de Cherré le 30 juin 2019

Enquête publique déclassement chemin rural : Le Conseil Municipal est informé de l'ouverture de l'enquête publique pour le compte de la Commune dans le but de déclasser le chemin rural n°12 en vue de la création d'un chemin piéton reliant Le Pâtis à La Platière.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 22 H 15.**